



Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale
8 mars 2018
Français
Original : espagnol

Comité des droits de l'enfant

Décision adoptée par le Comité des droits de l'enfant en vertu du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications concernant la communication n° 18/2017*

| | |
|-----------------------------------|---|
| <i>Présentée par :</i> | R. L. |
| <i>Au nom de :</i> | L'auteur |
| <i>État partie :</i> | Espagne |
| <i>Date de la communication :</i> | 19 mai 2017 |
| <i>Objet :</i> | Soumission d'un enfant migrant à un examen médical de détermination de l'âge ; détention dans un centre de migrants adultes |

Réuni le 25 janvier 2018, le Comité des droits de l'homme, ayant examiné la demande d'archivage émanant du représentant de l'auteur et de l'État partie, a décidé de mettre un terme à l'examen de la communication n° 18/2017, conformément à l'article 26 de son règlement intérieur au titre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-septième session (15 janvier-2 février 2018).

